

Code de Conduite

Décembre 2024

“L’intégrité commence
par moi !”

 **sonepar**
Powered by *Difference*

cebeo

A Sonepar Company





Sonepar Code de Conduite

En tant que collaborateurs de Sonepar, nous devons faire preuve d'intégrité, de transparence et d'éthique dans toutes nos actions.

Ce Code de Conduite est la pierre angulaire de toutes les questions d'intégrité au sein du Groupe. Il a été conçu pour guider nos décisions et notre comportement, conformément à la Raison d'être et aux valeurs de Sonepar. Il s'applique à tous, sans exception, partout, et couvre toutes nos activités dans tous les pays où nous sommes présents.

Tous les collaborateurs sont tenus de lire, comprendre et respecter les principes énoncés dans le présent Code de Conduite. Pour affirmer cet engagement, chaque collaborateur doit confirmer sa compréhension en accusant par écrit réception du document.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur notre
page conformité :

[https://www.sonepar.com/fr/
engagements/conformite-et-
integrite](https://www.sonepar.com/fr/engagements/conformite-et-integrite)



Introduction	Nos Principes en tant qu'Employeur	Nos Principes en tant qu'Entreprise	Nos Principes en tant que Citoyen	Gouvernance et Liens utiles	1
Introduction du Président					2
Qui nous sommes					3
Notre Raison d'être					4
Nos valeurs					5
L'intégrité commence par moi !					6
Nos Principes en tant qu'Employeur					8
Prioriser la santé et à la sécurité					10
Promouvoir les droits de l'homme					11
Promouvoir la diversité et l'inclusion					12
Maintenir un lieu de travail respectueux					13
Protéger notre image sur les réseaux sociaux					14
Garantir le respect de la vie privée et la cybersécurité					16
Préserver nos actifs					17
Nos Principes en tant qu'Entreprise					18
Lutter contre la corruption et le trafic d'influence					20
Gérer les cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement					22
Éviter les conflits d'intérêts					24
Prévenir la fraude					25
Promouvoir une concurrence loyale					26
Protéger les informations confidentielles et sensibles					27
Sélectionner les partenaires commerciaux					28
Nos Principes en tant que Citoyen					30
Respecter l'environnement					32
Soutenir et parrainer les communautés locales					33
Gérer les contributions politiques et le lobbying					34
Respecter le contrôle des exportations et les sanctions commerciales					35
Lutter contre le blanchiment					36
Assurer l'exactitude des informations financières et des déclarations fiscales					37
Gouvernance et Liens Utiles					38
Prendre la bonne décision					38
Exprimez-vous !					39
Liens et contacts utiles					40



“L’intégrité commence par nous !”

Philippe Delpech, Représentant permanent de Colam Entreprendre, Président

Chez Sonepar, nous pensons que l’intégrité est la pierre angulaire de notre succès à long terme. En tant que leader mondial de la distribution aux professionnels de matériels électriques, de solutions et services associés, nous nous engageons à respecter les principes éthiques, sociaux et environnementaux les plus stricts. Chaque décision que nous prenons est guidée par notre Raison d’être : *Powering Progress for Future Generations* – ce qui nous permet de rester fidèles à nos valeurs, quelles que soient les circonstances.

Notre Code de Conduite reflète l’engagement du Groupe à prévenir et à combattre la corruption en intégrant les résultats de notre cartographie des risques de corruption et de trafic d’influence. Il tient également compte de l’impact de nos activités sur notre

organisation et sur l’environnement extérieur, tel que déterminé par cartographie des risques de double matérialité. Pour rédiger ce Code, nous nous sommes également appuyés sur l’expérience du Groupe ainsi que sur les meilleures pratiques d’autres groupes de premier plan.

Le Code de Conduite est le fondement de notre stratégie. Il décrit les principes et les valeurs que tous les collaborateurs doivent respecter dans leurs activités quotidiennes. Il énonce notre engagement collectif d’agir avec intégrité, de respecter la loi et de promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif.

Chez Sonepar, nous avons construit une culture d’entreprise fondée sur le respect, l’agilité et la collaboration étroite avec nos clients.

Le Code de Conduite reflète ces valeurs, renforçant notre responsabilité partagée de les respecter au sein de notre organisation.

Chaque collaborateur, à tous les niveaux, est tenu de comprendre et d’appliquer les principes énoncés dans le présent Code. Ce faisant, nous nous assurons la confiance de nos clients, de nos partenaires et des communautés à travers le monde.

Nous vous encourageons à rester vigilant et à vous exprimer si vous voyez ou soupçonnez un comportement contraire au Code. Notre succès dépend de notre capacité à respecter les standards de conduite les plus stricts.

**Nous sommes Sonepar,
“Powered by Difference”**

Qui nous sommes

Sonepar est un groupe familial indépendant, leader mondial de la distribution aux professionnels de matériel électrique, solutions et services associés.

Notre Raison d'être

Convaincus que le progrès fait avancer le monde, c'est à travers nos métiers, nos valeurs et les liens que nous créons, que nous nous engageons pour les générations futures.

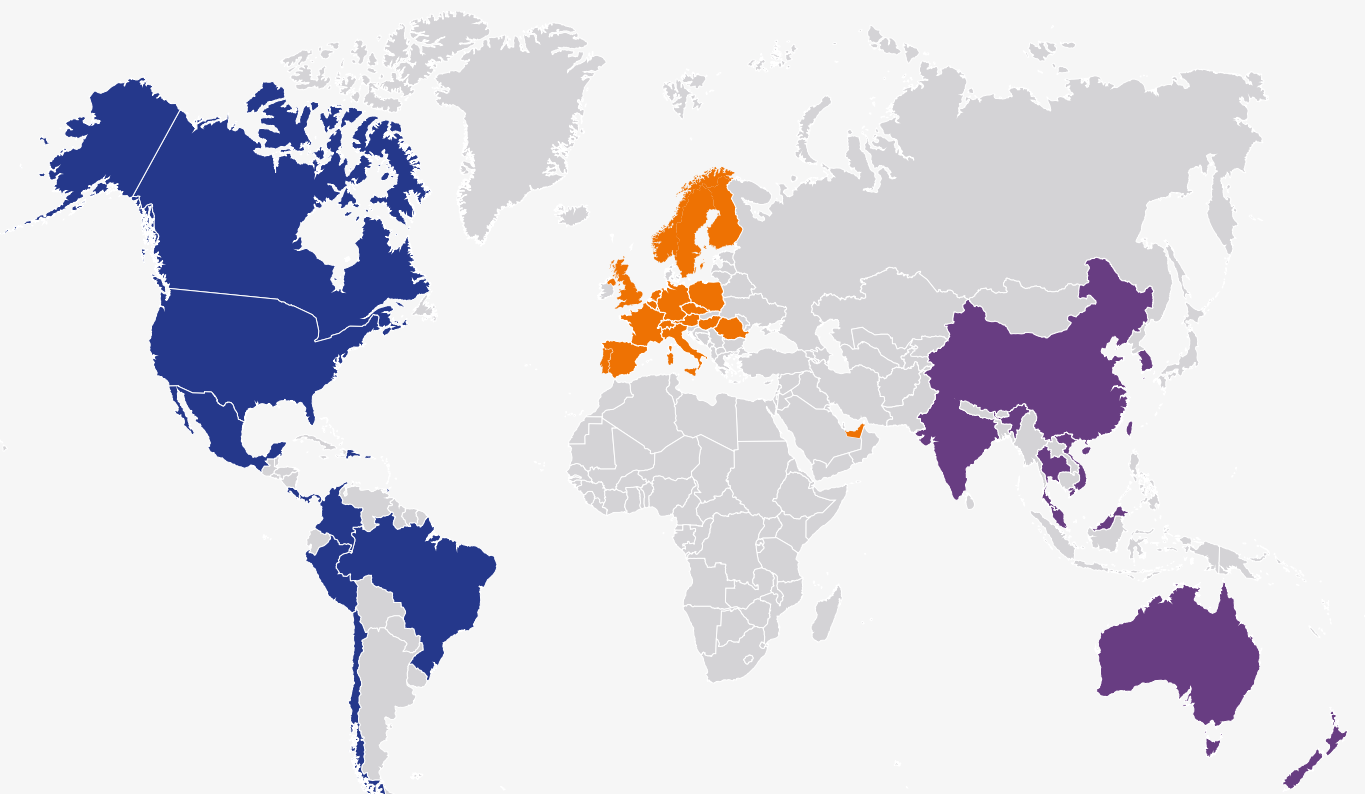
Notre mission

Faciliter la vie de nos clients en sélectionnant et distribuant une large gamme de produits et services sur les marchés de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures pour la production et la distribution d'électricité.

Notre ambition

Offrir à nos clients une expérience omnicanale ainsi que des solutions durables et garantir à nos collaborateurs un environnement de travail diversifié et inclusif avec une même Raison d'être.

Notre organisation régionale



● Amériques

● Europe

● Asie-Pacifique

Notre Raison d'être

L'humanité est confrontée à des défis majeurs et nous devons déployer toute notre énergie pour les relever. Le Groupe est déterminé à agir pour la planète et ses habitants pour les décennies à venir. En 2022, nous avons entrepris d'articuler notre Raison d'être pour affirmer pourquoi nous existons, ce qui nous unit en tant que Groupe et notre rôle vis-à-vis de la société. Nous l'avons fait de manière collaborative en impliquant nos parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, clients et experts externes.

Powering Progress for Future Generations

* « Pour les générations futures, donnons de l'énergie au progrès ».

6 engagements forts pour concrétiser notre Raison d'être

Pour placer la Raison d'être au cœur de son activité, Sonepar a défini cinq engagements qui concernent les collaborateurs, les clients et les fournisseurs dans des initiatives et des objectifs communs. Notre actionnaire Colam Entreprendre a ajouté un sixième engagement.



Formation continue

D'ici 2028, Sonepar a l'intention d'offrir une formation annuelle sur le développement durable à tous ses collaborateurs. Notre force de vente sera la mieux formée de l'industrie de la distribution électrique pour promouvoir des solutions durables.



Parcours durable du client

D'ici 2028, Sonepar a l'intention de proposer à chaque client l'alternative la moins émettrice de CO₂ pour chaque devis.



Circularité des produits

D'ici 2028, Sonepar a l'intention d'utiliser 100 % d'emballages provenant de matériaux recyclés et de recycler 100 % des produits retournés à Sonepar par les clients.



Équilibre Hommes-Femmes

D'ici 2028, Sonepar a l'intention de recruter chaque année au moins 40 % de femmes dans ses effectifs.



Communautés

D'ici 2028, Sonepar a l'intention de créer le programme Sonepar Powering Community dans tous les pays où il est présent. Il créera et soutiendra des projets éducatifs dédiés dans son écosystème, offrira des opportunités aux personnes vulnérables et apportera de l'aide lors de catastrophes naturelles.



Partage

A compter de 2024, Colam Entreprendre étend le partage de la valeur à tous les collaborateurs de Sonepar ayant au moins trois ans d'ancienneté, via un programme d'attribution annuelle d'actions gratuites.

Nos valeurs

Nos valeurs définissent nos convictions et nos comportements. Chaque jour, nous facilitons la vie de nos clients en fournissant des produits, des services de logistique et des solutions aux entreprises de construction, aux industries et aux organisations de services publics du monde entier. Si, d'un pays à l'autre, nous nous devons souvent d'adopter une approche différente, notre manière d'être, elle, reste toujours la même.



Rester proche de nos clients

- Faciliter et simplifier la vie de nos clients.
- Comprendre les attentes de nos clients pour leur proposer les meilleures solutions.
- Améliorer l'expérience de nos clients en anticipant leurs besoins.



S'engager pour les Hommes et la Planète

- Encourager la diversité et l'inclusion car, ensemble, nous innovons.
- Bâtir des relations sur le long terme, fondées sur le respect mutuel.
- Promouvoir des pratiques durables au service d'une énergie propre.



Montrer l'exemple

- Donner le meilleur de nous-mêmes dans tout ce que nous entreprenons.
- Faire ce qui est juste en faisant de l'intégrité et de l'éthique le fondement de nos actions.
- Mener la transition énergétique en inspirant nos clients et nos collaborateurs.



Oser l'audace

- Incarner un esprit entrepreneurial face aux défis devant nous.
- Oser repousser nos limites pour accélérer la transition énergétique.
- Se remettre en question et rester curieux.



L'intégrité commence par moi !

Gouvernance de l'intégrité

Décisions stratégiques et *leadership*

- Président
- Conseil d'Orientation
- Comité d'Audit
- Directeur Général
- Comité Stratégique de Sonepar (CSS)
- Comité Exécutif de Sonepar (SEC)

Conception et supervision du Programme de Conformité

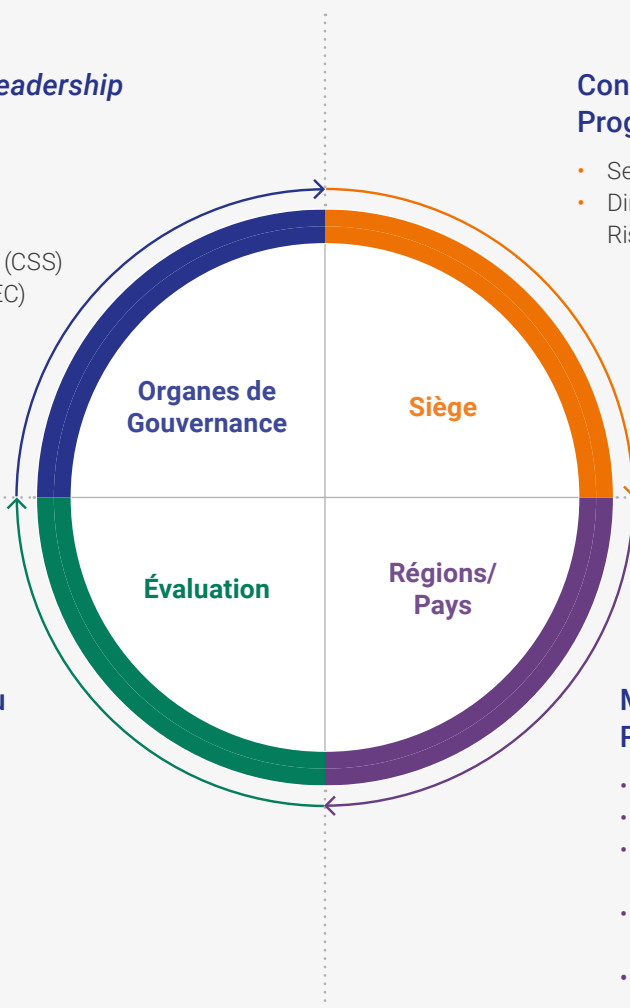
- Secrétaire Général
- Directions Juridique, Risques et Conformité

Évaluation de l'efficacité du Programme de Conformité

- Contrôle Interne
- Audit Interne
- Commissaires aux Comptes
- Consultants

Mise en œuvre du Programme de Conformité

- Directions Générales Régions
- Directions Générales Pays
- Directions Générales sociétés opérationnelles
- Directions Juridiques Régions/ Pays
- *Compliance Champions*



À qui s'applique le Code de Conduite ?

Le Code de Conduite s'applique à tous les collaborateurs de Sonepar dans toutes ses filiales à travers le monde, y compris dans les co-entreprises contrôlées par Sonepar.

Quand Sonepar détient une participation minoritaire dans une coentreprise, nous veillons à ce que les actionnaires majoritaires et la direction adhèrent aux principes du Code de Conduite et appliquent des règles équivalentes.

Sonepar attend de tous ses partenaires commerciaux qu'ils se conforment à ses principes éthiques élevés. En plus du Code de Conduite, le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux définit des principes spécifiques à l'attention de ces derniers.

Codes de conduite locaux

Sonepar est présent dans une quarantaine de pays, chacun ayant ses propres obligations légales et réglementaires.

Sonepar a mis en place ce Code de Conduite afin de détailler les engagements, règles et procédures qui encadrent nos opérations quotidiennes partout dans le monde. Dans certains pays, des lois et réglementations plus strictes peuvent être en vigueur.

En cas de conflit entre le présent Code de Conduite et un code de conduite local, le présent Code de Conduite prévaut, à moins que le code de conduite local ne fixe des exigences plus strictes.

Une responsabilité partagée de chaque manager et collaborateur

La répartition des responsabilités est bien définie à chaque niveau de l'organisation, les managers ayant des responsabilités additionnelles. Le Code de Conduite doit servir de guide à nos décisions et nos actions, avec l'aide du réseau juridique et conformité et d'autres services compétents.

En tant que **collaborateurs**, nous devons connaître le Code de Conduite et les politiques associées, y adhérer et agir de manière cohérente et éthique.

Les **managers** ont des responsabilités additionnelles et jouent un rôle crucial pour garantir l'intégrité du Groupe :

- Donner l'exemple ;
- Établir et maintenir un climat de confiance qui encourage les collaborateurs à poser des questions ou à faire part de leurs préoccupations ;
- S'efforcer de régler les conflits et les problématiques rencontrées en collaboration avec le Réseau Juridique et Conformité, dans un cadre sécurisé et dépourvu de représailles ;
- Échanger et promouvoir les principes du Code de Conduite ainsi que les politiques et procédures associées avec leurs équipes et partenaires commerciaux ;
- Veiller à l'application effective du Code de Conduite et des politiques et procédures associées, et répondre aux questions ;
- Consulter le Réseau Juridique et Conformité en cas de doute, signaler et faire remonter les préoccupations et les signalements reçus.

Quelles conséquences en cas de violation du Code de Conduite ?

Le non-respect du Code de Conduite, ainsi que de ses politiques et procédures associées, peut avoir des conséquences graves. Ces répercussions peuvent être graves non seulement pour Sonepar mais également pour les personnes impliquées. Il peut notamment entraîner des sanctions disciplinaires, des amendes, des peines de prison et compromettre la réputation des parties concernées.

Nous prenons très au sérieux les violations du Code de Conduite et des politiques et procédures associées. Tout manquement peut induire des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi que des poursuites judiciaires à l'encontre de son auteur.



Nos Principes en tant qu'**Employeur**



Prioriser la santé et à la sécurité

Page 10



Promouvoir les droits de l'homme

Page 11



Promouvoir la diversité et l'inclusion

Page 12



Maintenir un lieu de travail respectueux

Page 13



Protéger notre image sur les réseaux sociaux

Page 14



Garantir le respect de la vie privée et la cybersécurité

Page 16



Préserver nos actifs

Page 17



Prioriser la santé et à la sécurité



Ce qu'il faut savoir

Garantir la santé et la sécurité est un engagement quotidien. Nous devons toujours rester vigilants.

La santé et la sécurité sur le lieu de travail relèvent d'une responsabilité collective. Nous devons toujours prendre toutes les précautions nécessaires pour nous protéger et protéger nos collègues.



Pourquoi est-ce important ?

En tant que leader mondial de la distribution aux professionnels de matériels électriques, solutions et services associés, le succès de Sonepar dépend de l'importance que nous accordons à la santé et à la sécurité dans nos opérations quotidiennes.

Conscient des risques inhérents à ses activités, le Groupe s'attache à promouvoir des mesures de santé et de sécurité comme un objectif commun entre la direction et les collaborateurs quelque soit leur niveau dans la hiérarchie.



Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Veiller au respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, ainsi que des règles applicables sur chaque site ;
- Protéger votre intégrité physique et ne vous engagez pas dans des activités risquées ou sans l'équipement approprié juste pour respecter certains délais ;
- Encourager la bonne tenue des locaux sur le lieu de travail ;
- Procéder à des évaluations de risques afin de prévenir les blessures et de maintenir des conditions de travail sûres et saines ;
- Veiller à ce que les normes de santé et de sécurité soient comprises et respectées par toutes les parties prenantes sur votre lieu de travail ;
- S'assurer que les prestataires de services et les sous-traitants respectent les normes de santé et de sécurité obligatoires ainsi que les règles applicables chez Sonepar ;
- Signaler immédiatement tout risque en matière de santé et de sécurité et tout accident ;
- Intervenir ou stopper une tâche, sans crainte de représailles, si vous remarquez une situation à risque ou si vous avez des doutes sur la gestion correcte d'un risque pour la santé et la sécurité.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Enfreindre les règles de santé et de sécurité ou les exigences réglementaires applicables ;
- S'engager dans des activités ou des comportements qui pourraient mettre en danger la santé et la sécurité des collaborateurs ou des tiers, que ce soit sur un site Sonepar ou à l'extérieur ;
- S'abstenir de réparer des équipements ou des machines qui fonctionnent mal, reporter leur entretien ou leur inspection et ne pas faire de compromis en matière de sécurité, pour quelque raison que ce soit ;
- Omettre de déclarer un accident ayant entraîné une blessure, aussi minime soit-elle ;
- Mettre en danger votre bien-être mental et physique ou celui de vos collaborateurs, par exemple en acceptant ou en imposant des délais déraisonnables, en effectuant ou en exigeant régulièrement des heures de travail supplémentaires, ou en travaillant de manière excessive en dehors des heures normales de travail.



Promouvoir les droits de l'homme



Ce qu'il faut savoir

Sonepar prône la diversité, l'inclusion et l'équité dans l'ensemble de son organisation. Nous respectons les droits de l'homme internationalement reconnus, c'est-à-dire ceux exprimés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les deux Pactes Internationaux des Nations Unies, les Principes Relatifs aux Droits Fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme (2011) et les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales.

Ces droits internationalement reconnus comprennent :

- L'interdiction du travail forcé, de l'esclavage et de la traite des êtres humains ;
- L'interdiction du travail des enfants, conformément aux conventions de l'OIT ;
- La protection équitable contre la discrimination ;
- Le droit à un travail décent ;
- La liberté d'expression ;
- La vie, la santé et la sécurité ;
- Les droits des communautés.



Pourquoi est-ce important ?

Respecter les droits de l'homme est indispensable pour garantir la réussite collective et la croissance durable de Sonepar. Nous nous engageons à prévenir et à atténuer les impacts négatifs potentiels de nos activités et de celles de nos partenaires commerciaux dans notre chaîne d'activité. Nous cherchons à développer des impacts positifs là où nous le pouvons. Nous prenons des mesures pour mettre fin aux impacts négatifs avérés et, le cas échéant, pour y remédier.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter les droits de l'homme partout dans le monde, de manière cohérente et dans toutes les situations ;
- Se tenir informé des lois et réglementations applicables en matière de travail et les respecter ;
- Favoriser un lieu de travail diversifié et inclusif où tous les collaborateurs se traitent les uns les autres avec respect et dignité, en garantissant l'égalité des chances pour tous ;
- Faire part de vos inquiétudes si vous avez des doutes sur une situation.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Tolérer tout comportement qui porte atteinte aux droits et à la dignité d'une personne ;
- Accepter tout comportement qui affecte les performances d'une personne ou qui crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant ;
- Fermer les yeux sur des articles de presse ou d'autres sources d'information faisant état de violations des droits de l'homme par nos partenaires commerciaux.



Informations additionnelles

Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique Droits Humains de Sonepar](#).





Promouvoir la diversité et l'inclusion



Ce qu'il faut savoir

Sonepar s'engage à favoriser un lieu de travail diversifié et inclusif où tous les collaborateurs se sentent valorisés et respectés.

La **diversité** couvre l'ensemble des différences entre les êtres humains, notamment le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou l'appartenance à un groupe LGBTQIA+, le handicap, le statut d'ancien combattant ou de réserviste et l'origine culturelle.

L'**inclusion** consiste à favoriser un sentiment d'appartenance en reconnaissant et en valorisant ces différences.



Pourquoi est-ce important ?

Un environnement de travail où chacun se sent en sécurité et valorisé, quelles que soient ses caractéristiques propres, améliore les performances et stimule la motivation, en favorisant l'innovation et la résolution de problèmes.

Notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion renforce notre réputation et aide à attirer des talents de premier plan provenant d'horizons et points de vue différents.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Accueillir et apprécier des points de vue différents ;
- Donner un retour de manière appropriée et respectueuse ;
- Décider d'embaucher une personne uniquement sur ses qualifications professionnelles et au mérite ;
- Signaler tout comportement qui nuit à la diversité et à l'inclusion ;
- Montrer l'exemple en traitant toujours les personnes avec lesquelles vous travaillez avec respect et en évitant les commentaires déplacés.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Prendre des décisions en matière de ressources humaines en se basant sur les caractéristiques personnelles d'un individu ;
- Faire des suppositions ou des stéréotypes sur la base de l'origine ou de l'identité d'une personne ;
- Faire des blagues fondées sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou appartenant à un groupe familial LGBTQIA+, les antécédents médicaux ou toute autre caractéristique individuelle pouvant être perçues comme des actes de discrimination ou un manque de respect.



Informations additionnelles

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Diversité et Inclusion](#) sur l'intranet du Groupe.





Maintenir un lieu de travail respectueux



Ce qu'il faut savoir

Un environnement de travail respectueux est un endroit dépourvu de comportements déplacés et non professionnels, où chaque collaborateur peut être lui-même et s'épanouir dans sa fonction.

La création d'un lieu de travail respectueux est un processus continu d'amélioration dans lequel nous avons tous un rôle essentiel à jouer.

Sonepar attend de ses partenaires commerciaux et de ses collaborateurs qu'ils partagent ces valeurs et qu'ils s'engagent à les respecter.



Pourquoi est-ce important ?

Un environnement de travail respectueux améliore le bien-être mental et émotionnel. Une communication ouverte et directe entre les collaborateurs et la direction rend le lieu de travail plus productif et agréable pour chacun.

Un cadre de travail agréable est aussi crucial pour garder les collaborateurs.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Garder constamment une attitude respectueuse et professionnelle ;
- Faire preuve de politesse et de respect envers autrui ;
- Apprécier et mettre en valeur les contributions des autres ;
- Adopter une approche de communication transparente et sincère ;
- Éviter les comportements, les blagues ou les remarques discriminatoires qui pourraient gêner un collègue ;
- Évitez de tenir des propos ou d'engager des discussions susceptibles d'être perçus comme intolérants envers les croyances politiques ou religieuses, les traditions culturelles ou tout autre sujet potentiellement délicat ;
- Être attentif aux différences culturelles concernant le contact physique. Un geste acceptable dans une culture peut être perçu comme déplacé dans une autre ;
- S'exprimer et signaler les incidents.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Embarrasser ou humilier les autres ;
- Harceler ou intimider les autres ;
- Prendre des mesures de rétorsion contre une personne exprimant ses préoccupations ou émettant un signalement de bonne foi ;
- Tolérer les comportements inappropriés ou contraires aux valeurs de Sonepar.





Protéger notre image sur les réseaux sociaux



Ce qu'il faut savoir

Les réseaux sociaux englobent tous les moyens de communication numérique permettant aux personnes de créer, partager du contenu et publier des commentaires, tels que les sites de réseaux sociaux, les plateformes de vidéos et de photos, ainsi que les blogs.

Chaque collaborateur a le choix d'utiliser ou non les réseaux sociaux. Toutefois, il faut garder à l'esprit que tous les messages et commentaires publiés sur les réseaux sociaux sont visibles par tout le monde, qu'ils fassent partie de votre réseau social ou non. De plus, les informations mises en ligne peuvent être capturées, partagées et rester indéfiniment.



Pourquoi est-ce important ?

Chaque publication que vous faites sur les réseaux sociaux fait de vous un ambassadeur de Sonepar, de sa marque et de son image.

Vos publications sur les réseaux sociaux, qu'elles soient professionnelles ou personnelles, peuvent avoir des conséquences pour vous, Sonepar et vos collègues. Assurez-vous que votre communication respecte toujours la politique de Sonepar, soit honnête, courtoise et claire, tout en protégeant la réputation et les informations confidentielles de Sonepar.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Toujours différencier la communication professionnelle de la communication personnelle ;
- Indiquer que vos opinions sont personnelles ;
- Faire preuve de discernement lorsque vous partagez des informations en ligne ;
- Demander la permission avant de mentionner ou partager la photo de quelqu'un ;
- Comprendre que l'utilisation de photos ou de films peut enfreindre les droits de propriété intellectuelle ;
- Prenez un moment pour réfléchir, et si cela suscite la moindre inquiétude pour vous ou Sonepar, réexaminez la situation ;
- Garder à l'esprit qu'internet n'oublie jamais – ce que vous publiez restera probablement en ligne pendant des décennies ;
- Être attentif en abordant des sujets sensibles et respecter les opinions des autres ;
- Ne jamais oublier que notre intégrité est l'un de nos atouts principaux.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Répondre aux sollicitations du public ou des médias sans approbation de la direction ;
- Dénigrer publiquement nos concurrents, fournisseurs ou clients ;
- Révéler des informations confidentielles ou privées sur Sonepar ou ses marques ;
- Employer votre adresse électronique professionnelle pour discuter de sujets personnels sur les réseaux sociaux ;
- Partager publiquement votre adresse électronique professionnelle sur les forums des réseaux sociaux ;
- Publier des informations personnelles sur des collègues, clients ou fournisseurs ;
- Publier des commentaires en ligne sur des sujets professionnels.



Informations additionnelles

Pour vous aider à utiliser les réseaux sociaux de manière responsable et positive, veuillez consulter Guide Réseaux Sociaux.





Garantir le respect de la vie privée et la cybersécurité



Ce qu'il faut savoir

Le monde dépend plus que jamais de la technologie, ce qui entraîne une explosion de la création et de la duplication de données numériques. Les entreprises et les gouvernements stockent et transmettent des données par voie électronique. Les appareils et leurs systèmes sous-jacents présentent des vulnérabilités qui, lorsqu'elles sont exploitées, peuvent compromettre la santé et les objectifs d'une organisation. L'augmentation du stockage et de la transmission de données numériques s'accompagne de menaces accrues en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée.

Dans de nombreux pays où Sonepar est présent, des réglementations strictes régissent la collecte et l'utilisation des données personnelles, y compris les noms, dates de naissance, photos et adresses électroniques.



Pourquoi est-ce important ?

Une fuite de données peut gravement impacter une entreprise, notamment en ternissant sa réputation et en érodant la confiance des partenaires commerciaux et des parties prenantes. Le non-respect des réglementations en matière de protection des données et de protection de la vie privée peut causer une perte importante de revenus, nuire à la réputation et entraîner des sanctions. Il est donc crucial que le Groupe s'engage pleinement dans la cybersécurité et la protection de la vie privée.

Sonepar s'assure que des mesures sont mises en œuvre pour garantir la confidentialité des données personnelles, en limitant l'accès aux seuls utilisateurs autorisés à les consulter ou à les gérer.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter la vie privée de vos collègues et partenaires commerciaux ;
- Collecter, stocker, traiter et détruire correctement les données personnelles ;
- Recueillir uniquement les données personnelles indispensables pour des objectifs commerciaux légitimes ;
- Respecter toutes les procédures de sécurité et prendre des mesures pour protéger les informations contre tout accès et utilisation non autorisés ;
- Se méfier des courriers électroniques provenant d'expéditeurs inconnus ou se faisant passer pour des personnes que vous connaissez. En cas de doute, signalez-les à votre service informatique local ;
- Signaler immédiatement à votre service informatique toute violation éventuelle des fichiers de données ;
- Revoir les contenus générés par l'intelligence artificielle (IA) pour y déceler les erreurs, incohérences, préjugés et propos préjudiciables, car l'IA ne saurait entièrement se substituer à l'être humain.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Divulguer des données personnelles à une personne non autorisée ou envoyer des documents sensibles sans protection adéquate ;
- Laisser votre ordinateur déverrouillé lorsque vous quittez votre espace de travail, même pour une courte durée ;
- Laisser des données personnelles sur une imprimante ou sur un serveur partagé ;
- Dupliquer les données personnelles ou procéder à des extractions massives de données personnelles ;
- Partager vos identifiants et mots de passe avec qui que ce soit ;
- Ouvrir une pièce jointe ou cliquer sur un lien si vous avez des doutes sur l'identité de l'expéditeur ;
- Stocker ou transférer des documents professionnels à l'aide d'appareils personnels ;
- Utiliser des courriers électroniques personnel ou appareils non approuvés pour faire votre travail ;
- Installer des programmes ou systèmes sans l'accord préalable de votre service informatique ou pour des activités personnelles ;
- Connecter vos appareils à un réseau ou à une connexion Wi-Fi public ;
- Répondre à des appels téléphoniques ou à des courriers électroniques vous demandant de fournir des données confidentielles ou d'effectuer des paiements, sans effectuer de vérifications préalables ;
- Utiliser des données confidentielles, propriétaires ou personnelles dans les outils d'IA accessibles au public (par exemple, ChatGPT).
- Utiliser un contenu généré par l'IA sans en avoir vérifié l'exactitude.



Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au Manuel de Conformité de Sonepar disponible sur l'intranet ainsi qu'aux politiques en matière d'informatique et de cybersécurité.



Préserver nos actifs



Ce qu'il faut savoir

Les actifs de Sonepar incluent :

- Les collaborateurs ;
- Les inventaires ;
- Les biens, équipements, installations et fournitures ;
- Les actifs immatériels (expertise, relation-client, plan stratégique, logiciels, licences, données, sites web, savoir-faire, noms de domaine) ;
- Les actifs financiers (liquidités, rabais, remises, créances) ;
- Les informations confidentielles et sensibles, y compris les secrets d'affaires ;
- Les marques, brevets, logos, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ;
- L'image et la réputation.



Pourquoi est-ce important ?

Afin d'assurer la pérennité de nos opérations, il est crucial de constamment préserver nos actifs contre la perte, la dégradation, le vol ou l'utilisation frauduleuse.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Bien gérer et protéger les actifs de Sonepar ;
- Suivre les protocoles de sécurité pour protéger les actifs du Groupe contre une utilisation, ou une suppression non autorisée, ou toute perte due à un acte criminel ou un abus de confiance ;
- Protéger les actifs des autres, y compris la confidentialité, les droits de propriété intellectuelle et les secrets d'affaires, tout en préservant ceux de Sonepar ;
- S'assurer que tous les actifs, y compris ceux confiés au Groupe par des tiers, sont adéquatement protégés par des mesures et des polices d'assurance adaptées ;
- Signaler immédiatement tout transfert ou fuite d'informations, qu'il soit avéré ou suspecté, ainsi que de toute perte, utilisation abusive ou vol d'actifs.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Détruire ou modifier les documents de manière inappropriée ;
- Autoriser des tiers à accéder à nos locaux sans suivre la procédure d'enregistrement en vigueur ;
- Employer les ressources du Groupe à des fins personnelles ou pour des activités professionnelles non conformes aux politiques de Sonepar ;
- Copier, transférer ou envoyer sans autorisation des informations appartenant au Groupe ;
- Sortir les biens des locaux de Sonepar, sauf lorsque cela est nécessaire pour ses activités commerciales ;
- Utiliser des appareils personnels ou des applications de messagerie instantanée pour des activités professionnelles, des transactions commerciales ou pour stocker des données professionnelles ou sensibles.



Nos Principes

en tant qu'Entreprise



**Lutter contre la corruption
et le trafic d'influence**

Page 20



**Gérer les cadeaux, invitations,
hospitalités et frais de
déplacement**

Page 22



Éviter les conflits d'intérêts

Page 24



Prévenir la fraude

Page 25



**Promouvoir une
concurrence loyale**

Page 26



**Protéger les informations
confidentielles et sensibles**

Page 27



**Sélectionner les
partenaires commerciaux**

Page 28





Lutter contre la corruption et le trafic d'influence



Ce qu'il faut savoir

La corruption se caractérise par un acte où une personne occupant une fonction publique propose, promet, donne, demande ou accepte un avantage indu, qu'il soit financier ou autre, directement ou indirectement, en vue de réaliser, d'empêcher ou de s'abstenir de réaliser une action liée directement ou indirectement à ses fonctions (par exemple, pour influencer l'attribution d'un contrat ou obtenir une décision favorable).

Il existe deux formes de corruption :

- La corruption **active** lorsque l'auteur de la corruption est celui qui propose et consent à offrir un pot-de-vin ;
- La corruption **passive** lorsque la personne corrompue sollicite ou accepte un pot-de-vin.

La corruption dans le secteur privé concerne le même type de délit, à la différence que celui qui offre la corruption n'est pas un fonctionnaire public, mais une personne en poste dans le secteur privé.

Quiconque facilite un acte de corruption est complice. Celui qui reçoit l'avantage indu est un receleur. Chacune de ces personnes peut être personnellement et individuellement tenue responsable de ses actions.

Les pots-de-vin représentent une forme de corruption. Ce terme générique désigne tout paiement ou cadeau offert en échange d'une faveur ou d'un service indu.

Le trafic d'influence se réfère à une situation où une personne propose, promet, offre, demande ou accepte un avantage indu, qu'il soit financier ou non, de manière directe ou indirecte, dans le but d'user de son influence réelle ou supposée pour obtenir une faveur, un emploi, un contrat ou toute autre décision favorable d'une autorité ou d'une administration publique. À l'instar de la corruption, le trafic d'influence peut être actif ou passif.

Il y a corruption **même si** :

- la personne offrant l'avantage indu le fait par le biais d'un tiers ou d'un intermédiaire ;
- la personne qui obtient l'avantage indu n'en est pas le bénéficiaire ultime ;
- l'acte frauduleux et la fourniture de l'avantage indu ne se produisent pas en même temps (l'avantage indu peut être octroyé à l'avance ou à une date ultérieure) ;
- l'avantage indu se manifeste sous une forme autre que monétaire (par exemple, une offre d'emploi, un stage ou des cadeaux) ;
- le bénéficiaire travaille dans le secteur public ou privé.

La corruption, les pots-de-vin et le trafic d'influence sont illégaux dans presque tous les pays et sont catégoriquement interdits par ce Code de Conduite.

Sonepar interdit formellement les **paiements de facilitation**, même s'ils sont autorisés dans certains pays. Ces paiements sont des sommes versées à un agent public pour faciliter ou accélérer une procédure administrative courante.

Est un **agent public** toute personne exerçant une autorité officielle, qu'elle soit désignée ou élue. Cela inclut notamment les individus employés ou utilisés en tant qu'agents ou représentants par des autorités nationales, régionales ou locales, des entités contrôlées par ces autorités ou des autorités administratives indépendantes. Sont également considérés comme agents publics les personnes travaillant pour une agence publique, les candidats à une fonction publique, les dirigeants de partis politiques, les employés d'entreprises publiques et ceux œuvrant pour des organisations internationales publiques.





Pourquoi est-ce important ?

Sonepar fonde ses relations commerciales sur la confiance et maintient une politique de tolérance zéro contre les pots-de-vin, la corruption et le trafic d'influence.

Les collaborateurs impliqués dans de telles pratiques risquent des sanctions pénales sévères à titre individuel et peuvent également mettre Sonepar en danger.

De nombreux pays, tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et la France, ont des lois interdisant explicitement la corruption commise par des personnes ou des entreprises hors de leurs frontières.

Les collaborateurs enfreignant ces lois peuvent être poursuivis dans un pays étranger, indépendamment de leur lieu de travail ou de résidence.

Pour Sonepar, les autres conséquences négatives comprennent l'atteinte à la réputation, la perte de contrats, l'exclusion des appels d'offres et marchés publics, ainsi que les amendes, pénalités et l'impossibilité d'obtenir une couverture d'assurance. Les individus peuvent également faire face à des amendes, des sanctions et des peines de prison.



Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter scrupuleusement la Politique Anti-Corruption de Sonepar ;
- Veiller à effectuer des vérifications appropriées pour s'assurer de l'intégrité des partenaires commerciaux avant d'engager toute collaboration ;
- Réévaluer régulièrement le niveau de risque d'un partenaire commercial ;
- Tenir une comptabilité précise incluant toutes les dépenses et transactions financières ;
- Conserver les documents justificatifs appropriés conformément à la politique en vigueur.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Offrir, promettre ou accorder des avantages indus pour obtenir un marché, influencer l'attribution d'un contrat ou d'un appel d'offres ou obtenir une décision favorable ;
- Faire appel à un tiers pour commettre indirectement un acte prohibé ;
- Employer des fonds personnels pour commettre un acte prohibé ;
- Continuer de travailler avec un partenaire commercial qui ne respecte pas les principes d'intégrité de Sonepar ;
- Effectuer des paiements de facilitation.

Aucun collaborateur ne sera sanctionné pour avoir refusé de verser ou d'accepter un pot-de-vin, quel que soit son impact sur les ventes, la rentabilité, l'achèvement d'un projet ou tout autre aspect de notre activité.

En revanche, le non-respect du Code de Conduite et de la Politique Anti-Corruption de Sonepar entraînera des sanctions disciplinaires.



Informations additionnelles

Veuillez consulter la Politique Anti-Corruption de Sonepar disponible sur l'intranet du Groupe, pour de plus amples informations ou pour trouver les règles applicables.



Gérer les cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement



Ce qu'il faut savoir

Les cadeaux peuvent être de natures très diverses (stylos, livres, bouteilles de vin ou boîtes de chocolats, entre autres). Ils peuvent également inclure la prise en charge de frais de déplacement ou d'hébergement.

Une invitation peut consister à proposer de partager un moment convivial ou un événement, souvent en partie ou en totalité pour des raisons professionnelles, tel qu'un dîner au restaurant, un spectacle, une manifestation sportive ou même un voyage.

Les hospitalités font référence aux cadeaux, divertissements et autres marques de courtoisie donnés ou reçus par des collaborateurs ou des partenaires commerciaux lors d'interactions professionnelles. Ce terme inclut généralement les repas, les billets pour des événements, les voyages, l'hébergement ainsi que diverses formes de divertissements ou de présents offerts dans un contexte professionnel.

Les frais de déplacement sont des frais payés par un partenaire commercial pour le compte d'un collaborateur de Sonepar pour des raisons professionnelles.



Pourquoi est-ce important ?

Offrir ou recevoir des cadeaux peut être normal et approprié dans certains contextes pour renforcer les relations d'affaires ou par courtoisie, mais il est important que ces présents n'influencent ni les décisions ni le jugement des collaborateurs.

S'il s'avère que des cadeaux ou invitations ont eu un impact sur les activités commerciales de Sonepar, le Groupe et ses collaborateurs pourraient être poursuivis pour corruption, perdre des contrats et voir leur réputation ternie.

Pour juger du caractère légitime d'un cadeau ou d'une invitation, posez-vous les questions suivantes :

La fréquence à laquelle sont offerts les cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement est-elle raisonnable ?

NON

Ces cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement sont-ils/elles offert(e)s avec suffisamment de transparence ?

NON

Ces cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement sont-ils/elles justifié(e)s du point de vue de la relation d'affaires ?

NON

Seriez-vous, ou Sonepar, à l'aise si les médias avaient connaissance de ces cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement ?

NON



Si vous répondez **NON** à l'une de ces questions, il est préférable de vous abstenir.



Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter rigoureusement la Politique Anti-Corruption de Sonepar ainsi que les politiques locales en matière de cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacements ;
- Demander l'accord préalable de votre supérieur hiérarchique si la valeur du cadeau, de l'invitation, de la marque d'hospitalité et les frais de déplacement excède le montant autorisé ;
- Offrir des cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement en toute bonne foi et uniquement dans le but d'établir ou de maintenir des relations d'affaires légitimes ;
- Offrir des cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement lorsque cela est approprié et pour une valeur raisonnable ;
- Déclarer les cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement conformément aux procédures locales de comptabilité et de conformité ;
- Se conformer aux limites et interdictions fixées par nos partenaires commerciaux.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

Offrir ou accepter :

- Tout cadeau, invitation, hospitalité et frais de déplacement dans le cadre d'une négociation, d'une vente ou d'une procédure d'appel d'offres ;
- Tout cadeau, invitation, hospitalité et frais de déplacement dans l'attente d'une réciprocité ;
- Tout cadeau en espèces ou en équivalents ;
- Tout cadeau sous forme de services excessifs ou d'autres avantages en nature ;
- Tout cadeau, invitation, hospitalité et frais de déplacement d'une valeur excessive ;

Offrir tout cadeau, invitation, hospitalité ou frais de déplacement à un agent public pour obtenir ou accélérer une tâche administrative courante à laquelle vous avez droit.



Informations additionnelles

Vous pouvez trouver des informations et des directives supplémentaires dans la Politique Anti-Corruption de Sonepar disponible sur l'intranet du Groupe ainsi que dans les politiques locales concernant les cadeaux, invitations, hospitalités et frais de déplacement.

Exemples :

- Un cadeau donné à un collaborateur de Sonepar par un fournisseur pour influencer sur le processus d'achat ou la négociation des prix ;
- Un cadeau offert par un collaborateur de Sonepar à un client pour encourager l'achat de certains produits ou pour favoriser Sonepar par rapport à ses concurrents ;
- Argent versé par un collaborateur de Sonepar à un agent public pour accélérer le dédouanement des produits bloqués en douane.



Éviter les conflits d'intérêts



Ce qu'il faut savoir

Un **conflit d'intérêts** survient lorsque les intérêts personnels, les relations ou les activités d'un collaborateur affectent ou paraissent affecter l'exercice impartial, indépendant et objectif de ses responsabilités professionnelles chez Sonepar. Ce type de situation peut survenir lorsqu'un employé a la possibilité de tirer un avantage personnel des décisions qu'il prend dans le cadre de son travail, créant ainsi un risque que ses intérêts personnels passent avant ceux de son employeur ou des parties prenantes.

Des exemples typiques de conflits d'intérêts incluent les relations personnelles au travail, telles que recruter ou superviser une personne proche, traiter des affaires avec une personne qui nous est intimement liée, ou avoir des intérêts financiers dans une société pouvant faire l'objet de favoritisme lors d'un processus de sélection.



Pourquoi est-ce important ?

Un conflit d'intérêts, où les intérêts personnels d'un employé ou d'une autre partie priment sur ceux de Sonepar, peut affecter la qualité et la légitimité d'une décision ou d'une action.

Un conflit d'intérêts, qu'il soit apparent ou réel, peut nuire à la réputation de Sonepar, affecter ses opérations et engendrer des risques financiers.

Un collaborateur qui agit à l'encontre des intérêts de Sonepar en raison d'un conflit d'intérêts peut faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Informations additionnelles

Des informations et des directives additionnelles sont disponibles dans la Politique de Sonepar relative à la Gestion des Conflits d'Intérêts disponible sur l'intranet du Groupe.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Veiller à ce que vos décisions et actions restent alignées avec les intérêts de Sonepar et ne soient pas influencées, ou perçues comme influencées, par des intérêts personnels ;
- Évaluer les situations potentielles de conflit d'intérêts avec impartialité et transparence ;
- Identifier et signaler par écrit tout conflit d'intérêts, réel ou potentiel, afin d'éviter toute ambiguïté et d'obtenir l'approbation requise par les politiques locales ;
- S'abstenir de participer aux décisions lorsqu'il y a, ou pourrait y avoir, un conflit d'intérêts ;
- En cas d'incertitudes, rester prudent et demander conseil, en fournissant toutes les informations pertinentes.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Utiliser les ressources ou le nom de Sonepar à des fins personnelles ;
- Exercer une influence sur l'embauche, l'évaluation des performances ou la rémunération d'un ami ou d'un membre de la famille ;
- Participer au processus décisionnel concernant l'attribution d'un contrat ou influencer l'attribution d'un contrat à une entité dans laquelle vous ou un proche avez un intérêt ;
- Dissimuler toute information sur un conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Exemple :

Un responsable des achats de Sonepar octroie un gros contrat à l'entreprise de son frère sans respecter la procédure d'appel d'offres ni informer son supérieur de ce lien familial, compromettant ainsi l'impartialité du processus et les intérêts de Sonepar.



Prévenir la fraude



Ce qu'il faut savoir

La fraude englobe toute action illégale comportant tromperie, dissimulation ou abus de confiance. Cela peut inclure la corruption, le vol, le détournement de fonds, les utilisations non autorisées d'actifs et la falsification des états financiers, comme la surestimation des actifs ou la sous-estimation des passifs.

Dans la pratique, elle peut prendre de nombreuses formes, telles que :

- le vol d'argent, de biens et de produits ;
- des rapports financiers truqués, incluant des enregistrements et des transactions falsifiés, ou une mauvaise utilisation des principes comptables menant à des informations financières délibérément trompeuses ;
- le détournement de fonds (fausses factures, manipulation de chèques, falsification d'informations bancaires) ;
- le vol interne ou externe d'actifs appartenant à Sonepar (équipements, fournitures, données) ;
- la falsification des reçus dans les notes de frais (demandes de remboursement de dépenses fictives ou d'absences non déclarées) ;
- la fausse déclaration d'un sinistre à un tiers, tel qu'un fournisseur ou un assureur ;
- des erreurs délibérées dans le calcul des inventaires ;
- la contrefaçon et les produits contrefaits.

Sonepar peut également être exposé à des tentatives de fraude externes telles que :

- de fausses demandes de transfert de fonds émanant de la direction ;
- des escrocs se faisant passer pour des clients afin de commander des produits avec un faux compte ;
- des fraudeurs se faisant passer pour des fournisseurs et demandant de modifier les informations de paiement de factures impayées ;
- les actions illicites de tiers portant préjudice aux intérêts de Sonepar ;
- les achats frauduleux réalisés en utilisant l'identité de tiers ou de vrais clients (usurpation d'identité) ;
- les cyberattaques, qui pourraient affecter tout ou partie des activités commerciales et opérationnelles de Sonepar.



Pourquoi est-ce important ?

Prévenir la fraude est essentielle pour protéger les ressources financières et la réputation de Sonepar. Les personnes ou les entreprises impliquées dans des pratiques frauduleuses s'exposent à des mesures disciplinaires sévères, ainsi qu'à des sanctions administratives, civiles et pénales.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter toutes les procédures internes, notamment les rapports sur les fraudes ;
- Identifier les actifs critiques et les vulnérabilités afin de réduire les risques, tout en établissant des procédures de contrôle interne robustes ;
- Sensibiliser davantage aux risques et impacts de la fraude au sein du Groupe, en utilisant notamment les fiches prévention contre la fraude ;
- Signaler immédiatement toute fraude ou toute suspicion de fraude.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Contourner une procédure simplement parce que "tout le monde le fait".
- Modifier, falsifier ou présenter de manière erronée une transaction ou un mouvement d'inventaire.
- Permettre qu'une infraction perdure sans la traiter ni y remédier.





Promouvoir une concurrence loyale



Ce qu'il faut savoir

Les concurrents sont des entreprises proposant des produits ou services similaires aux mêmes clients, notamment d'autres distributeurs et même nos fournisseurs (au travers des ventes directes).

Le droit de la concurrence promeut une concurrence libre et loyale au profit de l'ensemble des partenaires commerciaux et clients.

De manière générale, le droit de la concurrence :

- interdit les accords ou ententes entre concurrents qui nuisent à la concurrence, tels que la fixation des prix, le partage de la clientèle, la répartition du marché, les boycotts collectifs, la manipulation des offres ou l'échange d'informations sensibles concernant la concurrence ;
- interdit certaines restrictions verticales dans les accords avec les fournisseurs ou les clients, comme l'imposition des prix de revente ;
- contrôle le comportement des entreprises en position dominante ;
- nécessite une évaluation préalable et, dans certains cas, une autorisation pour les fusions, acquisitions et certaines autres transactions, afin d'empêcher celles qui diminueraient significativement la concurrence.

Le droit de la concurrence est complexe et les règles varient considérablement d'un pays à l'autre. Un comportement autorisé dans un pays peut être illégal dans un autre.



Pourquoi est-ce important ?

Sonepar s'engage à réaliser ses opérations commerciales de façon transparente et juste, en respectant scrupuleusement le droit de la concurrence dans les régions où elle est opère.

Toute violation du droit de la concurrence expose Sonepar à de très lourdes amendes de la part des autorités. Dans l'Union Européenne, l'amende maximale peut atteindre 10 % du chiffre d'affaires annuel mondial.

Elle peut également conduire à :

- des actions en dommages et intérêts intentées par des victimes potentielles de pratiques anticoncurrentielles ;
- l'atteinte à la réputation de Sonepar ;
- l'exclusion des appel d'offres ;
- des peines ou des amendes pour les individus ; ainsi que
- des sanctions disciplinaires.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter le droit de la concurrence ainsi que la politique de Sonepar en matière de concurrence, y compris dans le cadre d'accords verticaux avec des fournisseurs ou des clients ;
- Se comporter loyalement envers les concurrents ;
- Éviter tout contact professionnel, qu'il soit formel ou informel, avec les concurrents ;
- Prendre des décisions commerciales de manière indépendante ;
- Soumettre les projets d'acquisition et de cessions aux autorités compétentes, si nécessaire.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Entamer des discussions ou conclure une entente illicite avec un concurrent concernant les prix, les marges, les rabais, les coûts, les niveaux de stock, la répartition des clients, des fournisseurs, des territoires, des collaborateurs ou des contrats ;
- Signer un accord avec un fournisseur ou un client qui limite la liberté commerciale de Sonepar et/ou du partenaire sans consulter préalablement le service juridique ;
- Échanger des informations sensibles avec des concurrents, même dans le cadre d'associations professionnelles ;
- Dénigrer ou discréditer les concurrents de quelque manière que ce soit ;
- Tenter d'obtenir des informations auprès des concurrents de manière illégale, trompeuse ou par le biais de mécanismes douteux sur le plan éthique.



Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de Sonepar en matière de Concurrence disponible sur l'intranet du Groupe.



Protéger les informations confidentielles et sensibles



Ce qu'il faut savoir

Les informations confidentielles comprennent toute information non publique concernant notamment :

- la stratégie, les coûts, les tarifs, les marges et les bénéfices ;
- les marchés, la logistique, les chaînes d'approvisionnement, les stratégies de vente et de marketing, les plans d'affaires, les prévisions, les opérations et les résultats ;
- les clients et les fournisseurs ;
- les systèmes informatiques et la cybersécurité ;
- les fusions et acquisitions ;
- les litiges et les enquêtes ;
- les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, secrets commerciaux et droits d'auteur) ; et
- les données personnelles concernant les employés, partenaires commerciaux et autres tiers.

Ces données peuvent être stockées sous divers formats ou dans différents outils, y compris des courriers électroniques, contrats, correspondances, clés USB, disques durs, ordinateurs, téléphones portables, comptes ou documents papier.



Pourquoi est-ce important ?

Les données constituent l'un de nos atouts les plus importants. Sonepar est déterminé à les protéger, qu'elles soient notre propriété ou celle d'une autre entreprise ou d'un individu. Elles sont cruciales pour le succès et la réputation de Sonepar.

Nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux nous confient souvent des données confidentielles et personnelles. Il est essentiel que nous les traitions avec soin pour mériter leur confiance. Il en va de même pour nos collaborateurs.

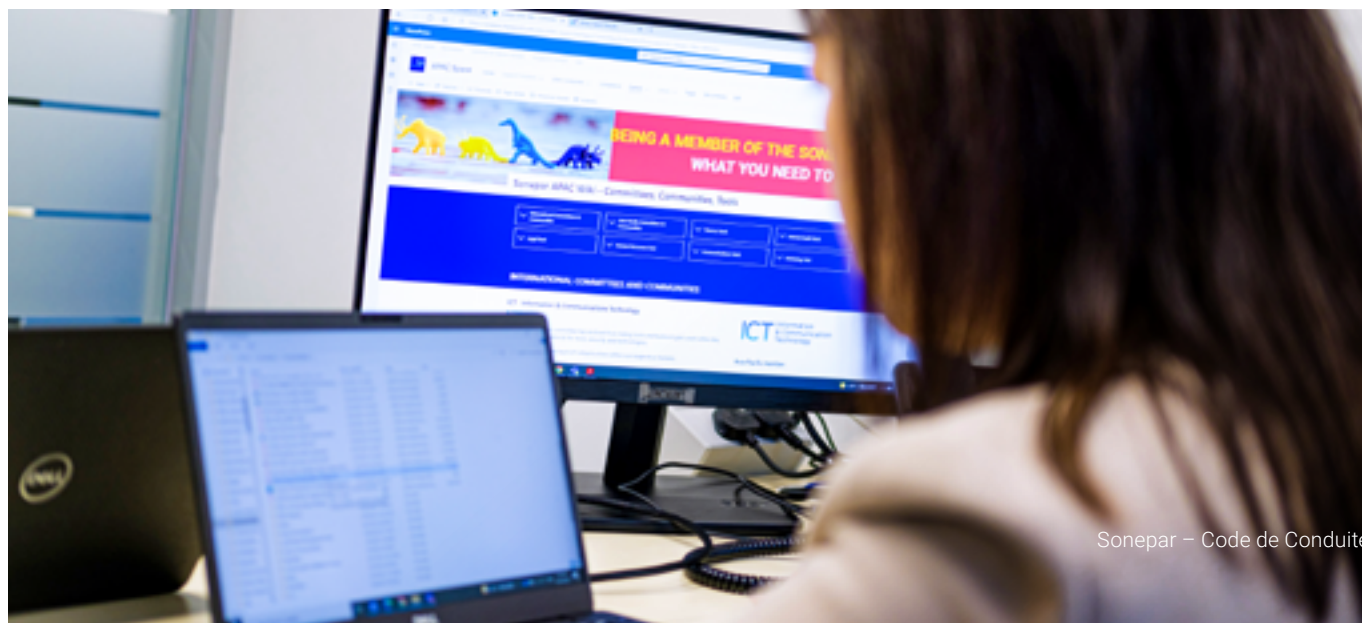
Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Protéger les informations et données confidentielles contre le vol, l'accès non autorisé, l'utilisation inappropriée, la divulgation ou l'altération ;
- Utiliser des filtres de confidentialité sur votre ordinateur portable lorsque vous voyagez ;
- Respecter les accords de confidentialité entre Sonepar et ses partenaires commerciaux ;
- Signer des accords de confidentialité ou inclure des clauses spécifiques si vous devez partager des informations confidentielles avec des tiers ;
- Appliquer les politiques de conservation en vigueur.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Utiliser des informations confidentielles pour votre usage personnel ou pour celui d'une autre personne ou entité ;
- Partager des informations confidentielles sur les réseaux sociaux (par exemple, des photos ou des vidéos d'un centre de distribution) ;
- Laisser des informations confidentielles sur votre bureau lorsque vous partez ;
- Laisser des informations confidentielles dans les salles de réunion après une réunion ;
- Laisser votre ordinateur portable ou de bureau non bloqué ;
- Partager des informations confidentielles ou sensibles si ce n'est pas strictement nécessaire et en conformité avec la réglementation et les politiques internes.





Sélectionner les partenaires commerciaux



Ce qu'il faut savoir

La chaîne d'activité de Sonepar fait référence aux activités des partenaires commerciaux en amont de Sonepar (liées à la production de biens ou à la fourniture de services, y compris la conception, l'extraction, la fabrication, le transport et la fourniture de matières premières, de produits ou de composants et le développement de produits ou de services) et aux partenaires commerciaux en aval (liés à la distribution, au transport et au stockage de produits).

Les **partenaires commerciaux** comprennent les partenaires commerciaux en amont et en aval, les sous-traitants, ainsi que les bailleurs.

Il est essentiel de veiller à ce que tous les partenaires commerciaux de notre chaîne d'activité adhèrent à nos engagements et principes fondamentaux, à savoir :

- le respect des droits de l'homme ;
- la protection de la santé et de la sécurité ;
- la prévention du harcèlement et de la discrimination ;
- la protection de l'environnement ;
- le respect de l'intégrité des affaires,

Les exigences minimales auxquelles nos partenaires commerciaux sont tenus de se conformer sont détaillées dans notre Code de Conduite des Partenaires Commerciaux. Nos partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables, les obligations contractuelles et les politiques de Sonepar. Ils sont également tenus d'appliquer ces principes dans leur propre chaîne d'activité.



Pourquoi est-ce important ?

Sonepar cultive des relations durables et basées sur le soutien mutuel avec ses partenaires commerciaux. Ces partenariats reposent sur la confiance, l'équité et la loyauté.

Sonepar choisit des partenaires commerciaux qui s'engagent à suivre les pratiques responsables de son Code de Conduite des Partenaires Commerciaux, pour eux-mêmes et leurs propres partenaires. Le non-respect de ces principes peut sérieusement nuire aux performances, à la réputation et à l'image de Sonepar.





Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Mettre en place et respecter des procédures de sélection adaptées pour nos partenaires commerciaux ;
- Traiter équitablement les partenaires commerciaux ;
- Éviter et signaler tout conflit d'intérêts susceptible de compromettre l'objectivité et l'indépendance d'une prise de décision ;
- Veiller à ce que nos attentes en matière d'éthique soient comprises avant toute transaction avec un partenaire commercial ;
- Respecter et faire respecter les obligations contractuelles ;
- Le cas échéant, apporter un soutien ciblé et proportionné aux partenaires commerciaux afin qu'ils respectent les standards définis dans notre Code de Conduite des Partenaires Commerciaux.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Maintenir une collaboration avec un partenaire commercial qui, à plusieurs reprises, ne répond pas aux standards de Sonepar ou enfreint les principes de notre Code de Conduite des Partenaires Commerciaux ;
- Commencer à travailler avec un partenaire commercial sans avoir fait les vérifications nécessaires ;
- Se comporter de manière non éthique envers les employés de nos partenaires commerciaux.



Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux notre Charte sur les minerais issus de zones de conflits et le Manuel de Conformité de Sonepar disponible sur l'intranet du Groupe.



Nos Principes en tant que **Citoyen**



Respecter l'environnement

Page 32



Soutenir et parrainer les communautés locales

Page 33



Gérer les contributions politiques et le lobbying

Page 34



Respecter le contrôle des exportations et les sanctions commerciales

Page 35



Lutter contre le blanchiment

Page 36



Assurer l'exactitude des informations financières et des déclarations fiscales

Page 37



Respecter l'environnement



Ce qu'il faut savoir

En 2015, 193 nations ont approuvé l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, comprenant 17 objectifs. Ces objectifs servent de guide pour les pays et les entreprises, visant à assurer un avenir meilleur et plus durable pour tous.

La stratégie de développement durable de Sonepar s'aligne sur les objectifs des Nations Unies, visant à promouvoir un accès plus rapide à une énergie propre et abordable, à offrir des formations sur la transition énergétique et à encourager une consommation responsable.



Pourquoi est-ce important ?

En tant que leader mondial de la distribution aux professionnels de matériels électriques, solutions et services associés, Sonepar s'efforce d'être un acteur central de la transition énergétique. Sonepar est résolument déterminé à relever les défis à venir de la transition énergétique et à promouvoir la sensibilisation sur le développement durable.

Sonepar entend tirer parti de sa taille, de sa puissance logistique et de sa large gamme de produits pour accélérer la transition énergétique et la circularité et :

- proposer des solutions pour soutenir l'électrification, améliorer l'efficacité énergétique (chauffage, climatisation, éclairage, gestion de l'énergie, domotique, mobilité électrique, etc.) et promouvoir les énergies renouvelables (solaire, pompes à chaleur, stockage de l'énergie) ;
- encourager des options durables par le biais de son Offre Verte ;
- promouvoir la réduction des émissions de CO₂ et l'économie circulaire.



Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre Politique Environnementale.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter les lois et réglementations en matière d'environnement ;
- Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement dans les opérations de Sonepar ;
- Exiger des fournisseurs des données et des déclarations environnementales sur les produits, et les inciter à diminuer les emballages et le fret en amont ;
- Recommander l'utilisation de produits exploitant les énergies renouvelables, tels que l'installation de panneaux solaires, les pompes à chaleur à haut rendement énergétique, ou le raccordement à une centrale locale de production d'énergie renouvelable ;
- Économiser de l'énergie en ajustant la température des bureaux et en surveillant les consommations.
- Utilisez des modes de transport à faible émission de carbone pour vos déplacements quotidiens, comme les transports en commun, les véhicules économes, hybrides ou électriques, et préférer le train à l'avion ;
- Encourager les fournisseurs et les transporteurs à utiliser des véhicules hybrides, électriques ou ceux à faible consommation quand cela est possible, ainsi qu'à optimiser le chargement des camions, les itinéraires de livraison et à regrouper les commandes ;
- Inciter les clients à adopter une consommation responsable et à opter pour des produits circulaires chaque fois que cela est faisable ;
- Évitez les articles publicitaires et promotionnels de mauvaise qualité, à usage unique ou en plastique ;
- Diminuez votre empreinte numérique en vous désabonnant des newsletters que vous ne lisez pas, en vidant votre boîte de réception et vos archives, et en diminuant la résolution des vidéos pour économiser de l'énergie ;
- Optimiser les circuits de livraison pour diminuer les émissions de CO₂ et encourager l'emploi d'emballages consignés ou réutilisables afin de réduire les déchets.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Tolérer des pratiques environnementales venant de partenaires commerciaux qui ne seraient pas admissibles dans les activités quotidiennes de Sonepar ;
- Éviter de gaspiller l'eau, l'énergie et les matières premières.



Soutenir et parrainer les communautés locales



Ce qu'il faut savoir

Sonepar soutient les communautés locales en offrant des dons, en sponsorisant divers projets et en s'engageant dans des activités bénévoles organisées par ses collaborateurs.

Des contributions financières et des dons de produits sont réalisés au sein des communautés locales afin de soutenir divers projets sociaux, éducatifs et humanitaires. Les adhésions à des associations professionnelles ou les frais d'adhésion à des organisations représentant les intérêts des entreprises ne sont pas considérés comme des dons.

Les contributions peuvent se présenter sous deux formes : le parrainage et les dons.

Le parrainage consiste à fournir un soutien matériel ou financier à un événement, une personne ou une organisation afin d'en tirer un avantage direct, surtout en termes d'image.

Faire **une donation** signifie offrir de l'argent ou des biens à une organisation d'intérêt général pour soutenir ses activités, sans espérer recevoir quoique ce soit en retour.



Pourquoi est-ce important ?

En plus de prendre en charge nos responsabilités en tant qu'entreprise citoyenne dans les communautés où nous sommes présents, les contributions et le parrainage participent à forger une image positive du Groupe et peuvent générer de nouvelles opportunités commerciales.

Les dons et parrainages doivent toujours être réalisés dans des conditions appropriées et conformes à la législation, afin d'éviter toute sanction ou dommage à la réputation de Sonepar.

Exemples :

- Sonepar approuve un don conséquent à une organisation locale à but non lucratif sans procéder aux vérifications nécessaires. Il est ensuite révélé que cette association est utilisée pour du blanchiment d'argent, mettant Sonepar en danger sur le plan juridique et réputationnel de par soutien involontaire à des activités illégales.
- Sonepar a consenti à financer un programme éducatif dans un pays en développement, sans toutefois surveiller l'usage des fonds. Des rapports ont révélé que les partenaires locaux avaient détourné les dits fonds, conduisant Sonepar à se voir accuser de complicité dans des actes de corruption, ternissant sa réputation.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Respecter les membres des communautés locales où nous opérons ;
- Soyez transparent lorsque vous effectuez des dons ou participez à des initiatives de parrainage ;
- Définir, documenter et consigner l'identité du destinataire ainsi que l'objectif du don ;
- Veiller à ce que les parrainages aient des objectifs clairs et documentés, et qu'ils soutiennent des causes légitimes conformes à la Raison d'être de Sonepar ;
- Effectuer un minimum de vérification avant d'effectuer un don ou un parrainage ;
- Faire des dons à des organisations caritatives ou des ONG en respectant les politiques de Sonepar, y compris les codes de conduite locaux et les lois et réglementations en vigueur, et uniquement après avoir obtenu les autorisations requises.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Engager Sonepar dans des actions incompatibles avec nos principes éthiques et/ou susceptibles de ternir notre réputation ;
- Forcer vos collaborateurs ou partenaires d'affaires à effectuer des dons ou à financer des projets philanthropiques ;
- Faire un don à une personne ou entité pouvant représenter un conflit d'intérêts ou influencer une décision commerciale ;
- Donner des fonds sans vérification rigoureuse et sans autorisation appropriée.



Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la Politique en matière de Dons et de Parrainages disponible sur l'intranet du Groupe.



Gérer les contributions politiques et le lobbying



Ce qu'il faut savoir

Le **lobbying** implique de dialoguer et d'interagir avec les décideurs publics ou de mener des actions à l'échelle nationale ou locale pour influencer les décisions publiques.

Les **contributions politiques** incluent tout don en argent ou en nature pour appuyer une cause politique, un parti, un candidat, un comité d'action ou une campagne.



Pourquoi est-ce important ?

Participer activement à la prise de décisions concernant les politiques publiques est une composante essentielle du processus démocratique et une activité légitime. Cela permet d'intégrer les perspectives des divers intérêts sociaux.

Cependant, des relations avec des personnalités politiques peuvent parfois susciter des soupçons de corruption ou de trafic d'influence si elles impliquent des avantages indus pour obtenir un soutien à une loi ou une décision avantageant Sonepar ou nuisant à ses concurrents.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Si vous participez à des activités politiques personnelles, veillez à le faire en votre nom propre et non au nom de Sonepar ;
- Contacter le Réseau Juridique et Conformité si votre implication dans une activité politique risque d'affecter vos obligations envers Sonepar ou pourrait éventuellement engendrer un conflit d'intérêts ;
- S'assurer que toutes les actions de lobbying soient supervisées et préalablement approuvées par la direction, et qu'elles soient exécutées avec transparence, honnêteté et intégrité ;
- Quand vous interagissez avec des décideurs publics pour partager des informations ou défendre un point de vue, veillez à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur concernant le lobbying. Si cela est requis, assurez-vous d'être inscrit dans les registres de lobbyistes ;
- Suivre rigoureusement les règles concernant la prévention de la corruption ainsi que celles sur les cadeaux et les invitations.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Effectuer des contributions politiques au nom de Sonepar ;
- Se servir des ressources de Sonepar pour une activité politique ;
- Faire croire que Sonepar appuie ou participe à une cause ou organisation politique en raison de votre rôle chez Sonepar ;
- Participer à des activités de lobbying dans le but de commettre des actes de corruption ou d'influencer de manière illicite une décision ;
- Effectuer au nom de Sonepar des contributions financières à des campagnes électorales, à des collecteurs de fonds ou à tout individu ou groupe ayant une affiliation politique.



Informations additionnelles

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique en matière de Contributions Politiques.





Respecter le contrôle des exportations et les sanctions commerciales



Ce qu'il faut savoir

Les réglementations sur le contrôle des exportations permettent aux États et aux autorités locales de surveiller, restreindre ou interdire l'exportation et l'importation de produits sensibles ou à usage militaire potentiel.

Les sanctions commerciales sont des mesures restrictives ou des interdictions mises en place par des nations, des zones géographiques ou des organismes internationaux contre un autre pays, une région spécifique, une entité ou une personne. Ces actions ont pour objectif de modifier, décourager ou sanctionner les comportements, actions ou décisions qui sont contraires aux normes internationales. Les sanctions commerciales peuvent être globales (affectant un pays entier), sectorielles (visant des secteurs clés) et individuelles. Elles peuvent comprendre des embargos, des restrictions ou des interdictions sur les importations et exportations de certains produits, sur la prestation de services spécifiques et sur les transactions avec des entités ou individus spécifiquement visés.

Sonepar s'engage respecter toutes les restrictions à l'exportation applicables, y compris les sanctions commerciales, économiques et financières imposées par les États Unis via l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), l'Union européenne ainsi que d'autres autorités nationales.



Pourquoi est-ce important ?

L'achat, la vente, l'importation ou l'exportation de produits, matériaux ou technologies inscrits sur des listes spécifiques de contrôle des exportations peuvent être soumis à des interdictions, des restrictions ou nécessiter une autorisation préalable selon les réglementations en vigueur. En outre, diverses nations ainsi que des organisations internationales ou régionales peuvent imposer des restrictions sur les transactions commerciales avec certains pays, régions, territoires, entités ou individus.

Le non-respect des réglementations commerciales internationales, notamment en matière de contrôle des exportations et de sanctions commerciales peut entraîner des amendes lourdes, des poursuites pénales et nuire gravement à la réputation de Sonepar. Cela pourrait également enfreindre les accords financiers de Sonepar.



Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Se conformer aux réglementations en vigueur concernant le contrôle des exportations et les sanctions commerciales, ainsi qu'aux politiques de Sonepar, surtout celles relatives à votre pays ou région. Les régimes de contrôle des exportations et de sanctions commerciales évoluant constamment, toute situation doit être régulièrement réévaluée ;
- Réaliser une vérification approfondie pour vous assurer que votre futur partenaire commercial n'est pas une entité sanctionnée ou n'a aucun lien avec une telle entité ;
- Le cas échéant, solliciter auprès des autorités compétentes les licences nécessaires pour l'importation ou l'exportation de marchandises ou la fourniture de services dans un pays spécifique et conserver les documents ;
- Honorer les obligations contractuelles de Sonepar envers ses partenaires commerciaux ;
- Contacter le Réseau Juridique et Conformité si vous avez le moindre doute sur le fait qu'un produit puisse être considéré comme un bien à double usage pour lequel des règles spécifiques s'appliquent.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Entrer dans une relation commerciale sans avoir effectué les vérifications nécessaires au préalable ;
- Exercer une activité sans disposer de la licence appropriée (si nécessaire) ;
- Modifier l'utilisateur final d'un produit importé grâce à une licence sans suivre les procédures administratives et d'autorisation nécessaires ;
- Éviter d'exporter des biens que vous soupçonnez d'être destinés à un pays ou une personne sanctionnée.



Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer à notre Politique de Contrôle des Exportations et de Sanctions Commerciales, disponible sur l'intranet du Groupe.



Lutter contre le blanchiment



Ce qu'il faut savoir

Il y a **blanchiment d'argent** lorsque :

- des gains illégaux sont masqués au sein de transactions commerciales légitimes ; ou
- de l'argent acquis de manière illégale est transféré via le système financier pour masquer son origine criminelle.

Soyez prudent dans les situations suivantes :

- les opérations de transfert de fonds vers ou depuis des régions géographiques à risque élevé ;
- les opérations ou activités nécessitant des paiements en espèces ;
- les opérations ou activités différentes de celles habituellement pratiquées par le partenaire commercial ;
- l'utilisation du fonds de caisse ;
- des fonds provenant d'une source ou d'une partie imprévue ;
- les demandes pour qu'un remboursement soit versé sur un autre compte bancaire ou dans un lieu différent ;
- les transactions visant à contourner les obligations de déclaration des transactions.



Pourquoi est-ce important ?

Le blanchiment d'argent est une infraction pénale. Sonepar et ses employés peuvent faire face à des peines de prison et/ou à des amendes s'ils sont reconnus coupables d'avoir commis ou aidé à commettre des activités de blanchiment d'argent.

Pratiquement toutes les entreprises internationales courent le risque d'être utilisées par des personnes ou des organisations impliquées dans le blanchiment de capitaux.

Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Rester constamment vigilant ;
- Vérifier systématiquement l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels pour s'assurer qu'ils ne sont pas liés à des activités illégales ou financés par celles-ci, conformément à la Politique Anti-corruption de Sonepar ;
- Enregistrer avec précision toutes les transactions ;
- Se conformer aux réglementations locales sur la déclaration des transactions en espèces, le cas échéant ;
- Signalez sans délai toute suspicion d'activités illégales.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Aider un partenaire commercial potentiel dont vous savez ou soupçonnez qu'il facilite, dissimule ou implique la réception de produits du crime ;
- Ignorer les signaux d'alerte qui indiquent qu'une transaction présente un risque élevé ;
- Dissimuler des paiements en faisant appel à un intermédiaire ;
- Accepter des paiements en espèces d'un montant excessif.





Assurer l'exactitude des informations financières et des déclarations fiscales



Ce qu'il faut savoir

Pour se conformer aux exigences réglementaires, il est nécessaire de garantir l'exactitude de tous les livres et registres.



Pourquoi est-ce important ?

Sonepar s'engage à se comporter en entreprise citoyenne dans toutes les régions où elle opère. À ce titre, le respect des réglementations fiscales et la précision des rapports financiers sont impératifs.

Un reporting rigoureux et transparent contribue à la prévention et à la détection des fraudes, à la conformité avec les normes comptables locales et les principes d'éthique des affaires. De plus, il garantit que les opérations de Sonepar ne sont pas utilisées à des fins de blanchiment de capitaux issus d'activités illégales ou à des fins d'évasion fiscale.



Quelles sont vos responsabilités ?

✓ Ce qu'il faut faire

- Veiller à ce que toutes les transactions, ainsi que les créances et dettes, soient enregistrées de manière précise et en temps opportun dans les registres comptables de Sonepar, conformément aux normes comptables en vigueur ;
- Veiller à ce que l'ensemble des transactions soit approuvé par la direction et réalisé en conformité avec les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les politiques et procédures internes ;
- Mettre en place une bonne séparation des tâches ou adopter des contrôles d'atténuation efficaces ;
- Toujours veiller à recueillir une documentation complète pour justifier toutes les informations enregistrées dans les livres, registres et comptes de Sonepar ;
- Remplir et soumettre les déclarations fiscales avec exactitude et dans les délais impartis ;
- S'acquitter de toutes les taxes imposées par la réglementation fiscale locale ;
- Répondre avec précision aux campagnes d'auto-évaluation du contrôle interne ;
- Etablir des accords intragroupes afin de documenter avec précision les services fournis en interne.

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- Changer le code d'un produit ;
- Organiser ou enregistrer toute transaction, créance, dette ou demande de remboursement, ou adopter un comportement visant à manipuler les résultats financiers, les créances ou les dettes, à contourner le système de contrôle interne de Sonepar et les procédures associées, ou encore à poursuivre d'autres objectifs illégaux ;
- Exercer des activités dans un paradis fiscal sans avoir consulté au préalable le département fiscal.

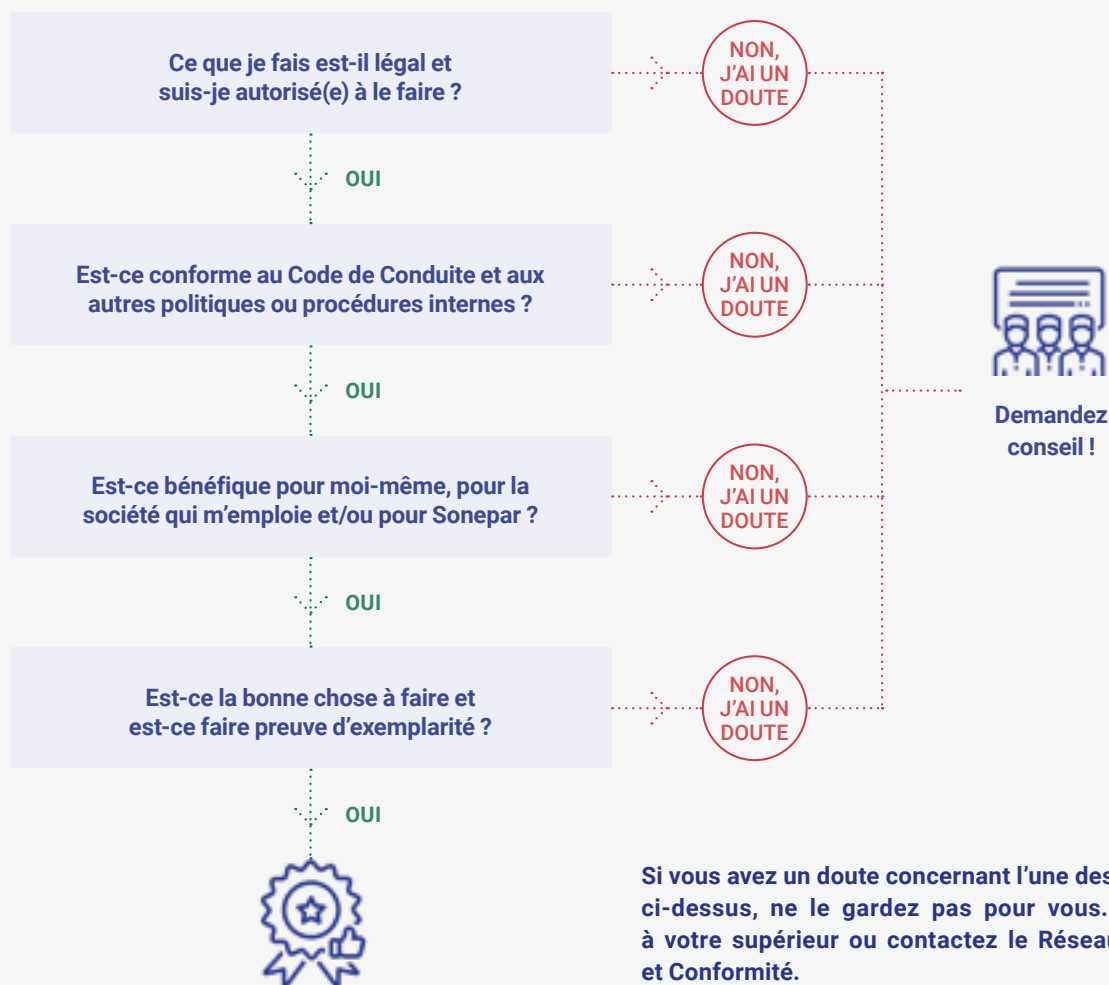
Prendre la bonne décision

Le Code de Conduite contient les principes que **tous les collaborateurs** doivent respecter et fournit des ressources pour les aider à répondre aux questions qui peuvent se poser dans différentes situations.

Le Code de Conduite vise à orienter les collaborateurs dans la plupart des situations qu'ils peuvent rencontrer au quotidien dans le cadre de leur travail et qui sont susceptibles de soulever des questions d'intégrité ou d'éthique. Il ne peut cependant être exhaustif.

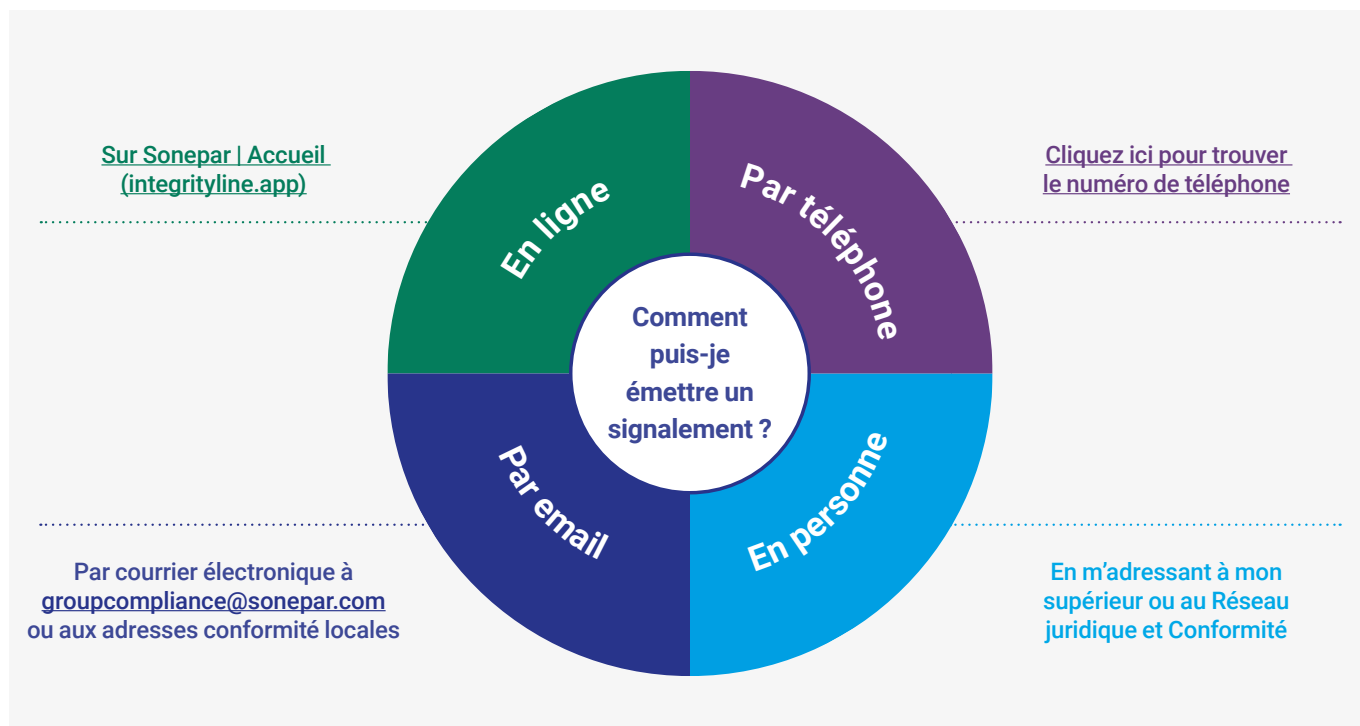
Prendre une décision éthique peut sembler difficile car, bien souvent, il ne suffit pas simplement de respecter un ensemble de règles prédéfinies. En pareille situation, il convient de faire preuve de discernement pour faire le bon choix et de consulter les ressources prévues à cet effet.

En cas de doute, posez-vous systématiquement les questions suivantes :



Exprimez-vous !

Sonepar a mis en place un système d'alerte qui permet aux collaborateurs, aux partenaires commerciaux ou aux tiers de signaler toute préoccupation liée à l'intégrité, à l'éthique des affaires ou au devoir de vigilance.



La plateforme d'alerte est administrée par un prestataire externe de premier plan sélectionné par Sonepar pour ce service. Il est possible d'émettre des signalements confidentiels et anonymes à tout moment par téléphone ou par écrit dans 17 langues différentes.

Tous les signalements effectués de bonne foi dans le cadre de cette procédure restent confidentiels, dans toute la mesure du possible.

Sonepar interdit les mesure de rétorsion à l'encontre de toute personne qui émet un signalement de bonne foi.

Informations additionnelles

Pour plus de détails, veuillez consulter la Politique d'alerte de Sonepar.

Liens et contacts utiles



Des informations additionnelles sont disponibles sur :

- Le site web de Sonepar : [Conformité et intégrité | Sonepar](#)
- Le site intranet de Sonepar : [Juridique, Risques et Conformité – Accueil \(sharepoint.com\)](#)

Des questions ou des préoccupations ?

En cas de doute, consultez le réseau juridique et conformité. [Cliquez ici pour trouver votre point de contact.](#)

A retenir

... dans le cadre de vos activités quotidiennes, vous devez toujours :

1

Respecter le Code de Conduite ainsi que de tout code de conduite local applicable à l'entité Sonepar pour laquelle vous travaillez.

2

Faire preuve de discernement dans votre travail et les décisions que vous prenez.

3

Utiliser les ressources de Sonepar à votre disposition pour vous guider en cas de questions.

4

Exiger de vos collègues et partenaires commerciaux qu'ils respectent des principes éthiques stricts.

5

Ne sacrifier pas votre intégrité à des fins lucratives ou personnelles.

6

Bien réfléchir aux conséquences de vos actions, en particulier si elles venaient à être rendues publiques.



SONEPAR SAS

25 rue d'Astorg
75008 Paris, France

+33 (0)1 58 44 13 13
sonepar.com

Société par actions simplifiée
au capital social de 107 936 507,94 euros
RCS PARIS B 585 580 202

Les traductions du présent document
peuvent être sujettes à interprétation.
Seule la version anglaise fait foi.

Tous droits réservés – décembre 2024